Nations Unies S/PRST/2005/10*



# Conseil de sécurité

Distr. générale
17 février 2006
Français
Original : anglais et français

## Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5133e séance du Conseil de sécurité, tenue le 2 mars 2005, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », le Président du Conseil a fait la déclaration ci-après au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité condamne avec la plus grande fermeté l'attaque d'une patrouille de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) par le Front des Nationalistes et Intégrationnistes de l'Ituri (FNI), survenue le 25 février 2005 près de la localité de Kafé, et lors de laquelle neuf militaires bangladais ont été assassinés. Il présente ses condoléances aux familles des victimes et aux autorités du Bangladesh. Il rend hommage au dévouement des personnels de la MONUC, qui opèrent dans des conditions particulièrement dangereuses. Il salue l'action de la MONUC à l'encontre des milices responsables de ces crimes et la poursuite par la MONUC d'actions robustes dans l'accomplissement de son mandat.

Le Conseil regarde cette agression, par son caractère délibéré et bien planifié, comme un outrage inacceptable. Il demande au Gouvernement d'unité nationale et de transition de prendre, immédiatement, toutes les mesures nécessaires pour en traduire en justice les responsables, les commanditaires et les exécutants et salue les premières arrestations auxquelles celui-ci vient de procéder. Il fait sienne à cet égard la grave préoccupation exprimée le 28 février 2005 à Kinshasa par le Comité international d'accompagnement de la transition, envers les activités illégales et criminelles des milices en Ituri et de leurs chefs militaires et politiques, en particulier MM. Floribert Ndjabu, Goda Sukpa, Étienne Lona, Thomas Lubanga, Bosco Tanganda et Germain Katanga. Il exprime sa préoccupation devant le fait que la politique consistant à intégrer les chefs de ces milices dans les Forces armées congolaises n'a pas conduit au désarmement de leurs troupes, qui doit intervenir sans plus tarder.

Le Conseil de sécurité appelle le Gouvernement d'unité nationale et de transition à renforcer son appui à la mise en œuvre du programme de désarmement et de réinsertion communautaire des miliciens de l'Ituri. Il considère que ceux qui cherchent à y faire obstacle constituent une menace pour le processus politique en République démocratique du Congo. Il appelle également le Gouvernement d'unité nationale et de transition à déployer

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

05-25311* (F) 170206 170206

d’urgence des forces et des unités de police intégrées dans l’Ituri, et demande aux donateurs d’apporter leur soutien à cette entreprise vitale.

Le Conseil rappelle à tous les États de la région la responsabilité qui leur incombe de faire respecter l’embargo sur les armes imposé par la résolution 1493 (2003) et étudie les mesures supplémentaires qu’il pourrait prendre pour renforcer la mise en œuvre et le contrôle de l’embargo. Il appelle en outre ces États à veiller à ce que leurs territoires ne puissent être utilisés par aucun groupe armé congolais, notamment les milices de l’Ituri, dont les agissements perpétuent un climat d’insécurité qui affecte l’ensemble de la région.

Le Conseil de sécurité réaffirme son plein soutien à la MONUC, et l’engage à continuer de s’acquitter de son mandat avec détermination. Il note l’importance pour la MONUC de continuer à renforcer son action dans l’Ituri et dans le Nord et le Sud Kivu. »